

**Relevé de décisions**

Commission Locale de l'Eau / Séance plénière

-Le07/04/2023-

Etaient Présents :

1. M. Guy PENNEC, Président CLE SAGE Léon-Trégor /VP de Morlaix Communauté
 2. M. François MOAL, VP CLE, Conseiller communautaire de Haut-Léon Communauté
 3. Mme Annie BRAS DENIS, Vice-Présidente de Lannion Trégor Communauté
 4. M. Patrick GUEN, VP à Haut-Léon Communauté
 5. M. Christophe MICHEAU, Elu délégué à l'aménagement-planification, PETR Pays de Morlaix
 6. Mme Nicole SEGALEN HAMON, Conseillère communautaire à Morlaix Communauté
 7. M. Philippe BRAS, Représentant Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique concernées
 8. M. Robert LE COAT, Représentant Syndicat de la truite d'élevage de Bretagne
 9. Mme Marie-Catherine LE COCQ, Représentante des Associations de protection de l'environnement concernées
 10. M. François KERSCAVEN, Représentant Chambre d'Agriculture du Finistère
 11. M. Jérôme GUILLEMOT, Représentant DDTM 29
 12. M. Robert BODIGUEL, VP CLE, VP de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau
 13. M. Gurvan CAROU, Représentant des Associations de consommateurs concernées
 14. M. Pierre PROD'HOMME, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- M. Eric GRALL, Maire de la Commune de l'Île de Batz

Excusés :

- M. Sébastien MARIE, Conseiller délégué Morlaix Communauté
- Mme Anne BESCOND, VP Haut-Léon Communauté
- Mme Isabelle BEUZIT, Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne
- M. Bertrand JAOUEN, Représentant du Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord
- M. Nathalie NOWAK, Conseillère Départementale des Côtes d'Armor
- M. Olivier LE BRAS, Conseiller Régional de Bretagne
- M. Hervé TILLY, Parc Naturel Régional d'Armorique

Excusés ayant donné pouvoir :

- Hervé LOUSSAUT ayant donné pouvoir à M. François KERSCAVEN

Techniciens présents :

- M. Jean Marie RELLINI, Technicien, Office Français pour la Biodiversité
- M. Vincent LE TALOUR, Chargée d'étude environnement, Chambre d'Agriculture de Bretagne
- Mme Anne Claire AULAGNIER, cheffe de service GEMAPI-hors GEMAPI-biodiversité, Morlaix Communauté
- M. Cédric GALL, Adjoint missions territoire au Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté
- Mme Julie BERTILLON, Chargée de mission protection captage d'eau au Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté
- Mme Valérie MORVAN ROUXEL, Directrice du Syndicat Mixte de l'Horn
- M. Armel GENTIEN, responsable cellule agricole au Syndicat de l'Horn
- M. Maurice GAILLARD, Bretagne Vivante
- M. Jean LAROCHE, Université de Bretagne Occidentale
- Mme Myriam LAUNAY, Chargée de mission communication-données, SAGE Léon-Trégor/Pays de Morlaix



M. Jean-Noël EDERN a d'abord souhaité la bienvenue à l'assemblée dans la Commune de Cléder, qu'il a brièvement présentée. Puis, après un tour de table, **M. PENNEC**, Président de la CLE, a présenté l'ordre du jour de la séance plénière de la CLE :

Ordre du Jour

9h15: Mot de bienvenue de M. Jean-Noël EDERN

- | | |
|--|--|
| 1. Avis sur le périmètre de l'Aire d'Alimentation de Captage de Lannidy | M. Cédric Gall (10 mn) / <i>Avis et mise au vote de la CLE</i> |
| 2. 2^{ème} volet du Contrat Territorial Baie de Morlaix | Mme Anne-Claire Aulagnier <i>Avis formel et Mise au vote de la CLE</i> |
| 3. Programme d'actions annuel Baie de Morlaix | Mme Anne-Claire Aulagnier (10 mn) / <i>Mise au vote de la CLE</i> |
| 4. Programme d'actions annuel Contrat Territorial Horn-Guillec-Kerallé | Mme Valérie Morvan-Rouxel (20 mn) / <i>Mise au vote de la CLE</i> |
| 5. Programme d'actions SAGE | M. Jocelyn Hiliou (20 mn) / <i>Mise au vote de la CLE</i> |
| 6. Projet de Station de Traitement des Eaux Usées de l'Île-de-Batz | M. le Maire, Eric Grall (20 min) / <i>Avis et mise au vote de la CLE</i> |
| 7. Point d'étape ECO'EST | M. Jean Laroche (30 mn) |
| 8. Point sur les avancées du PAOT opérationnel | M. Jérôme Guillemot (15 mn) / <i>Mise au vote de la CLE</i> |
| 9. Demande de prise de parole sur le méthaniseur du GAEC <u>Tourmel</u> (périmètre du SAGE Elorn) | M. le représentant des associations de pêche |
| 10. Carrière de Ruvernison / Information sur le recours contre Morlaix Communauté... | ...au sujet de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUI-H pour l'extension de la carrière |

11h30: Fin de séance

L'ordre du jour comporte 7 mises au vote de la CLE

1. Délimitation de l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Lannidy

Après une introduction de **M. PENNEC, M. Cédric GALL**, adjoint missions territoire au Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté et **Mme Julie BERTILLON**, chargée de mission protection captage d'eau au Service Eau et Assainissement de Morlaix Communauté, présentent le projet d'AAC (Aire d'Alimentation de Captage) de Lannidy.

M. GUILLEMOT, de la DDTM 29, précise que le captage de Lannidy comporte un enjeu important et qu'il s'agit d'un travail conséquent. Sur les 18 captages prioritaires du Finistère, de plus en plus vont faire l'objet d'AAC.

Ces périmètres sont définis, identifiés et classifiés (« immédiats », « rapprochés ») en fonction de paramètres comme l'azote ou les produits phytosanitaires. L'exemple du Jarlot est cité, BV de 8 800ha où l'on trouve un cocktail de produits phytosanitaires et en particulier le S-métolachlore, qui augmente significativement les dernières années.

Sur ce sujet, **M. BRAS**, de l'APPMA, se dit préoccupé et estime que « la France va à contre-courant ».

M. GAILLARD, de Bretagne Vivante, s'inquiète de l'effet cumulé des cocktails de molécules et **Mme LE COCQ**, représentante des associations de protection de l'environnement, interroge la Chambre d'Agriculture sur leur mobilisation sur ces questions.

*→ **M. PENNEC** rappelle que la Chambre d'Agriculture avait été sollicitée pour travailler avec le service Eau et assainissement de Morlaix Communauté pour contribuer à l'élaboration d'une communication sur le sujet. Elle était favorable et cela s'était déjà fait sur d'autres secteurs. Le problème réside dans le fait que les moyens manquent pour apporter des solutions viables et répondre aux besoins des exploitants agricoles. Les réponses sont techniques mais également financières. Une démarche d'accompagnement sur les pollutions connexes est également nécessaire. Le Président de la CLE mentionne également le cas des anciennes décharges qui sont très difficiles à réhabiliter financièrement mais il est néanmoins important d'avoir un suivi régulier pour savoir ce qui en sort.*

Concernant la prise d'eau de Lannidy, **M. PENNEC** précise que cette prise d'eau est située en aval d'autres sources de pollutions telles que la présence de résidus médicamenteux dans les eaux brutes et autres décharges publiques et privées. Même si cela sort du cadre AAC, Morlaix Communauté profitera du travail réalisé pour faire un suivi également sur ces substances.

M. LE COAT (Syndicat de la Truite d'Élevage de Bretagne), souhaiterait que les teneurs en produits phytosanitaires soient également suivis dans le lait. Cela n'est pas du ressort de la CLE, mais **M. PENNEC** propose que des renseignements soient pris sur ce sujet.

Le projet de délimitation de l'Aire d'Alimentation de Captage de Lannidy est soumis au vote et validé à l'unanimité, soit 15 VOIX POUR.

2 et 3. Contrat Territorial Baie de Morlaix

Mme AULAGNIER, cheffe de service GEMAPI à Morlaix Communauté, présente ensuite le 2^{ème} volet du Contrat Territorial Baie de Morlaix et le programme d'actions annuel Baie de Morlaix.

M. GUEN, VP de Morlaix Communauté, témoigne du manque de conscientisation de la population qui s'agace encore très souvent de ce qui est considéré comme un manque d'entretien sur sa commune

depuis que les produits phytosanitaires sont interdits. Il s'étonne d'ailleurs que des communes continuent d'utiliser ces produits désormais interdits : « Utilisent-ils des fins de stocks ? »

→ Selon **M. PENNEC**, même après une interdiction réglementaire, les pratiques peuvent accessoirement perdurer. C'est tout l'intérêt des contrats territoriaux, qui permettent un travail transversal avec les exploitants agricoles, le grand public, les citoyens... mais aussi avec les communes « O phyto ». Ces contrats permettent également une émulation vertueuse par les actions menées conjointement avec les territoires voisins.

M. PROD'HOMME, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, acquiesce et avant que le programme ne soit soumis au vote de l'assemblée, il souhaite apporter tout son soutien aux actions menées et souligner combien le précédent contrat a donné toute satisfaction. Il précise que si l'Agence s'est désengagée des masses d'eau en bon état, elle compte désormais proposer un accompagnement sur la question des pesticides. Sur ce point, le Projet de Territoire Eau du Bassin Versant du Léguer (sur le SAGE Baie de Lannion) est cité en exemple.

Mme BRAS DENIS, Présidente du SAGE Baie de Lannion et du BV du Léguer, souhaite souligner combien il est, en effet, important d'avoir un accompagnement financier sur des actions de préventions. Il faut, selon elle, accompagner les agriculteurs pour qu'ils adaptent leurs pratiques et ne pas financer uniquement des actions curatives pour « réparer des cours d'eau abîmés ». Elle est par ailleurs d'avis qu'il va falloir, dans un futur très proche, répartir les quantités d'eau selon les usages...

Mme LE COCQ demande à quoi sert le capteur passif intégratif, cité lors de la présentation de Mme AULAGNIER.

→ **M. PROD'HOMME**, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, précise qu'il permet de capter (grâce à des graisses) pendant 2 à 3 semaines les molécules qui passent dans le cours d'eau et de les tester.

M. BRAS aimerait qu'on puisse obtenir des statistiques sur les maladies en lien avec les pesticides sur notre territoire.

Le 2^{ème} volet du Contrat Territorial Baie de Morlaix et le programme d'actions annuel Baie de Morlaix sont soumis au vote de l'assemblée qui le valide majoritairement avec 14 voix POUR et 1 ABSTENTION

4. Contrat Territorial Horn Guillec Kérallé

Mme MORVAN-ROUXEL, Directrice du Syndicat Mixte de l'Horn, présente ensuite le contrat territorial Horn-Guillec Kérallé.

Asujet de l'outil TRANSCENDER, **Mme LE COCQ** demande à quoi sert de tester la conductivité

→ Cet outil permet d'identifier l'état de dégradation des cours d'eau. **M. MOAL** dit qu'il s'agit d'un outil très puissant en lequel il croit beaucoup car il permet une analyse prospective sur le terrain. **M. PROD'HOMME**, de l'Agence de l'eau, précise également qu'il s'agit d'un outil très coûteux, qu'il faut utiliser stratégiquement. Il peut être très utile pour faire de l'animation.

54 km vont être parcourus avec l'outil sur l'Horn Amont.

M. PENNEC souligne que sur le Douron, l'outil a déjà été testé et les données restituées. Il s'agit de

données très fiables.

M. LE COAT partage ensuite son incompréhension face à l'attribution du label HVE (Haute Valeur Environnementale) qui, selon lui, ne reflète pas du tout la réalité des pratiques.

M. GUILLEMOT souhaite néanmoins faire honneur au très important travail réalisé sur l'Horn Amont. Et il souligne qu'il y a désormais plus d'agriculteurs engagés dans des bonnes pratiques que l'inverse. Il rappelle également que « le but du dispositif des Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) est d'aller chercher les autres ». **M. PENNEC** et **Mme BRAS DENIS** rappellent en effet que, dans le cadre de ce dispositif, au bout de 3 ans, les plus récalcitrants seront « rattrapés par le réglementaire ».

M. GAILLARD souligne également le travail accompli sur l'Horn Amont. Il souhaite féliciter le Syndicat Mixte de l'Horn et l'Agence de l'eau. Il déplore néanmoins le manque de visibilité/de communication du travail effectué, pour le grand public.

Mme MORVAN-ROUXEL, Directrice du Syndicat Mixte de l'Horn, souligne qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir dans un contexte où l'Horn va être de plus en plus nécessaire puisque les 2/3 de la rivière sont approvisionnés par la nappe, qui baisse très faiblement. Dans un contexte de sécheresses récurrentes, il s'agit donc d'une ressource indispensable. **Mme BRAS DENIS** rappelle en effet que le Léon fournit Morlaix Communauté, qui fournit le Trégor... « nous sommes tous interdépendants ».

M. PENNEC souhaite que la CLE invite M. Luc AQUILINA à une prochaine séance afin qu'il présente l'instructive « [étude MORAQUI](#) ». Il s'agit d'un travail précisant la réactivité des bassins versants et il y est démontré que le temps de restitution de polluants, et notamment des rejets azotés, prend plusieurs années (selon la résilience des cours d'eau).

M. GUILLEMOT précise enfin que la démarche d'AAC qui se généralise, va permettre, comme le dispositif ZSCE de proposer une période d'adhésion volontaire accompagnée, avant un passage au réglementaire.

Au sujet du chantier de déconstruction du poulailler du Moulin du Chatel, **M. Le COAT** pense que dans ces cas-là, les sites devraient être réhabilités par les exploitants.

→ **M. GUILLEMOT** admet que c'est un sujet et qu'il s'agit d'un « point noir » majeur sur le Kérallé.

Est ensuite évoquée la question du bocage. **Mme LE COCQ** se demande si le PLUIH de HLC le protège correctement

→ **M. MICHEAU**, représentant du PETR Pays de Morlaix et élu référent SCOT, souligne que c'est le code de l'urbanisme le mieux placé pour défendre le bocage en classant des linéaires « EBC » pour Espace Boisé Classé. Il explique également qu'il est possible de sanctuariser des éléments de paysage dans un document d'urbanisme, mais que cela doit faire l'objet d'une réflexion approfondie car cela peut aussi être très contraignant, par exemple dans le cadre d'échanges fonciers parcellaires entre agriculteurs.

Le programme du Syndicat Mixte de l'Horn est validé à l'unanimité par l'assemblée (15 VOIX POUR)

M. BRAS demande néanmoins à ce qu'un suivi régulier et clair soit fait de ce programme et de ses avancées

→ **M. PENNEC** propose que les opérateurs travaillent à mettre en place des indicateurs faisant référence à des objectifs

clairs et chiffrés ainsi qu'harmonisés à l'échelle du SAGE.

5. Programme d'actions SAGE

Mme LAUNAY, chargée de mission du SAGE Léon-Trégor présente ensuite le programme du SAGE pour 2023.

Concernant le carénage, **M. GAILLARD** demande des précisions sur le travail et les études réalisées

→ **Mme LAUNAY** répond que le SAGE a en charge la réalisation des cahiers des charges pour les études ainsi que l'organisation et l'animation de certaines réunions stratégiques.

Le programme annuel du SAGE est validé à l'unanimité (15 voix POUR)

6. Projet de Station de Traitement des Eaux Usées de l'Île-de-Batz

M. GRALL, Maire de l'Île de Batz, présente ensuite le projet de réhabilitation et de construction de la station d'épuration de l'Île de Batz.

La station d'épuration actuelle date de 1995 pour un traitement de 1500 équivalent habitants. Vu la hausse du nombre d'équivalents habitants et la non-conformité de la qualité des eaux rejetées en milieu marin, l'Office Français de la Biodiversité a demandé une mise aux normes. Il va falloir une révision partielle du Plu. De l'IDB sera menée pour reclasser le site en zone NS. 95% des habitants sont reliés au réseau.

Le projet proposé est dimensionné pour 1 950 équivalent habitants avec possibilité de « pics » à 2 200 équivalent habitants maximum.

L'étude comporte 2 parties :

- Analyse du positionnement de la STEP → il a été décidé de garder le site actuel
- Choix de la filière de traitement → choix mixte avec boues activées pour les eaux et bassin de roseaux pour les boues.

Il va falloir réviser partiellement le PLU de l'Île de Batz afin de reclasser en NS le site de station.

L'enquête publique est prévue pour mi-mai/juin 2023.

M. GRALL précise que la station est dans le périmètre ABF (Bâtiments de France) lié au phare.

M. GUILLEMOT demande si c'est l'étude de dispersions qui a permis de ne pas faire de traitement bactériologique et **M. GRALL** confirme que c'est bien cela.

M. LE COAT est étonné que ne soit pas proposé de REUSE (Réutilisation des Eaux Usées Traitées)

→ **M. GRALL** explique que cela a été envisagé mais qu'avec plus de 70% des agriculteurs engagés en bio sur l'Île, c'était difficilement envisageable. Il souligne néanmoins que si la réglementation venait à changer sur ce point, il serait toujours possible d'installer un système permettant de réutiliser ces eaux usées traitées pour l'agriculture.

Mme LE COCQ se demande si le risque de submersion marine a bien été étudié et estime qu'elle ne peut pas se prononcer sur ce dossier car elle ne dispose pas de tous les éléments pour se prononcer.

→ **M. PENNEC** prend acte. Il précise que le risque d'aléa fort submersion atteint tout juste la limite du

point bas du terrain de la STEU.

Mme LE COCQ s'inquiète par ailleurs de la surfréquentation de l'île en haute saison

→ **M. GRALL** répond qu'il n'y a pas réellement de surfréquentation, que la fréquentation est stable depuis 4 ans, et limitée, quoiqu'il en soit, par les infrastructures existantes et les capacités des vedettes.

M. PENNEC fait valoir que la construction d'une nouvelle station de traitement permettra de garantir une qualité de rejet d'eaux usées. Le dossier est de nature à recueillir un avis favorable de la CLE car les explications techniques sont claires, précises et fiables. Il fait remarquer que la mise en place d'un sous-zonage compatible avec le PLU de la Commune permet l'implantation de cette installation.

Le projet de STEP de l'Île de Batz est approuvé à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION

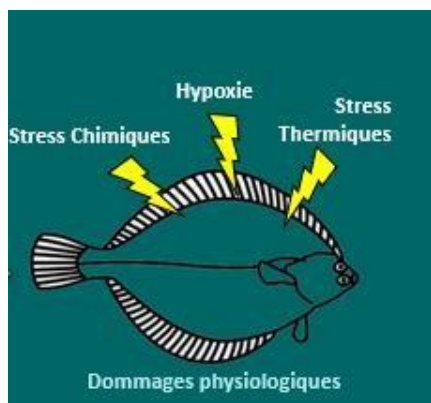
NB : M. GUILLEMOT, DDTM29, demande à ne pas prendre part au vote

7. Etude ECO'EST



M. Jean LAROCHE, de l'UBO, prend ensuite la parole pour présenter l'étude « ECO'EST ».

Cette étude est co-portée par le SAGE Léon-Trégor avec le Laboratoire UBO-LEMAR et financée par l'agence de l'eau (AELB). Elle porte sur 11 estuaires bretons et vise à identifier l'ensemble des micropolluants arrivant en estuaire. L'étude porte sur l'analyse de plus de 1 100 protéines prélevées sur le muscle, le foie et l'otolithe du flet.



Le flet est un poisson qui donne d'importantes indications sur l'état de santé des masses d'eau estuariennes (des hydrosystèmes précisément)

Il résulte que la Penzé, l'Horn et le Guillec ont des hydrosystèmes altérés (agriculture intensive).

On note que les nitrites se transforment en nitrates puis en ammoniac.

Si on relève peu de pesticides dans les sédiments c'est qu'ils sont captés avant, dans les particules de l'eau. C'est le cas du Smétolachlore par exemple.

Le projet mériterait d'y accorder plus de temps et **M. PENNEC** propose qu'un rendez-vous spécifique soit pris pour approfondir le sujet et que chacun puisse prendre le temps de poser les questions.

8. Point sur les avancées du PAOT

Etant donné le manque de temps, ce point a été reporté à une prochaine CLE (en juin).

9. Prise de parole du représentant de l'APPMA sur le méthaniseur GAEC Tourmel

M BRAS, Représentant Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique concernées, souhaite ensuite prendre la parole afin d'informer sur l'implantation d'un méthaniseur à Commana par le GAEC Tourmel. Il souhaite attirer l'attention la Commission sur la réglementation qui autorise l'implantation de ce méthaniseur dans un périmètre proche du lac du Drennec. L'enjeu est important pour la ressource en eau de Haut Léon-Communauté (ressource du Drennec) et donc pour le territoire du SAGE Léon-Trégor.

M PENNEC fait observer que cette installation est située sur le territoire du SAGE Elorn. Il indique que la CLE Léon-Trégor soutiendra donc les préconisations de la CLE du SAGE Elorn.

Il est souligné que les coordinateurs des deux SAGE (Elorn et Léon-Trégor) sont en dialogue sur ce projet.

La CLE du 07 avril 2023 en bref....

- 6 votes ont pu être faits sur les 7 prévus (le 7^{ème} concernant le PAOT est reporté à juin);
- Tous les projets et programmes présentés ont été validés, parfois avec 1 abstention;
- La présentation des avancées du PAOT opérationnel est reportée à la prochaine CLE;
- Il a été décidé que :
 - o Les opérateurs travaillent à mettre en place des indicateurs faisant référence à des objectifs clairs et chiffrés ainsi qu'harmonisés à l'échelle du SAGE;
 - o La cellule d'animation du SAGE se renseigne afin de savoir quels sont les organismes habilités à suivre les pesticides dans le lait.

Fait à Morlaix le 25/04/2023

